



Conseil
communal

Commune d'Oron
Grand-Rue 6
1607 Palézieux

EXTRAIT
du Procès-verbal de la séance tenue le lundi 9 décembre 2024
à la grande-salle d'Ecoteaux

Présidence : M. Yvan Bourgeois
Scrutateurs : Mme Maude Chollet
Mme Sylvie Chappuis
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

LE CONSEIL DÉCIDE :

D'accepter le préavis municipal N° 14/2024 : Demande de crédit pour la pré-étude de différents projets en vue de la rénovation et l'agrandissement du collège de Palézieux-Village soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 160'000.- TTC pour la pré-étude de différents projets en vue de la rénovation et l'agrandissement du collège de Palézieux-Village au profit de l'Etablissement scolaire d'Oron-Palézieux ;
- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées ;
- De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

LE CONSEIL DÉCIDE :

D'accepter le préavis municipal N° 15/2024 : Demande de crédit d'investissement pour le remplacement et l'acquisition de nouveaux véhicules pour les services des routes et le bureau technique, soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 592'000.- TTC, pour le remplacement et l'acquisition de nouveaux véhicules pour les services des routes et le bureau technique ;
- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées ;
- De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.



LE CONSEIL DÉCIDE :

D'accepter le préavis municipal N° 19/2024 : Budget 2025 de la caisse communale de la commune d'Oron, soit :

- D'adopter le budget 2025 de la caisse communale de la commune d'Oron

LE CONSEIL DÉCIDE :

D'accepter le préavis municipal N° 20/2024 : Demande de crédit pour le bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO), en charge de la coordination des projets de Palézieux-Gare, soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 100'000.- TTC pour le bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO), en charge de la coordination des projets de Palézieux-Gare;
- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées ;
- De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

LE CONSEIL DÉCIDE :

D'accepter le préavis municipal N° 21/2024 : Demande de crédit d'investissement pour l'ouverture d'une bibliothèque publique, soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 89'000.- TTC, pour l'ouverture d'une bibliothèque publique ;
- De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées ;
- De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

LES DÉLÉGUÉ(E)S AU VOG – CET – ORPC – DÉCHÊTS CARNÉS – AIEFSE – COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE DE TAXES ET IMPÔTS PRENTENT LEUR RAPPORT ANNUEL.





LE CONSEIL ACCEPTE :

La réponse de la Municipalité au postulat de demande d'examiner la possibilité d'augmenter les heures d'ouvertures des déchetteries situées sur le territoire communal.

LA MUNICIPALITE S'ENGAGE :

Pour la réalisation du projet cour verte à l'école d'Oron-la-Ville – Un préavis ne sera pas déposé et le postulat a été retiré.

"Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie)"

Ainsi fait et rédigé sous le sceau du Conseil communal, le 10 décembre 2024

Au nom du Conseil communal

Le Président

Yvan Bourgeois

La Secrétaire

Lorraine Bard

